

SUBVENTIONS ZEV

JUSQU'À 37 400€

La subvention ZEV est une subvention accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe. Elle a pour objectif d'aider les entreprises dans leur transition énergétique pour l'acquisition de véhicules hydrogène. Les véhicules concernés sont les véhicules utilitaires légers et les véhicules de tourisme.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Être une entreprise, une collectivité territoriale, une administration ou une association (obligation d'être une personne morale) ayant une adresse postale en Auvergne-Rhône-Alpes.
2. Avoir un coordinateur pour monter le dossier et échanger avec la Région lorsqu'elle le souhaite.
3. Acheter un véhicule H₂, soit production mixte batterie H₂ soit full H₂.
4. Le véhicule est un véhicule utilitaire ou tourisme léger.
5. Chaque véhicule subventionné doit s'avitailer dans une des stations situées sur le territoire AURA et principalement sur l'une des stations du projet ZEV.
6. Garder le véhicule pour un minimum de 4 ans.
7. Parcourir au moins 15 000 km avec son véhicule.



MONTANTS DE LA SUBVENTION

| KILOMÉTRAGE MIN 15 000 KM ANNUEL | PETITE ENTREPRISE - de 50 salariés CA < 10M d'€ | MOYENNE ENTREPRISE - de 250 salariés CA < 50M d'€ | GRANDE ENTREPRISE |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------|
| VP | 19 800 € | 11 200 € | 7 600 € |
| VU (Fourgons) | 37 400 € | 30 600 € | 23 800 € |

IMPORTANT

LE DOSSIER DE SUBVENTION DOIT ÊTRE ACCEPTÉ AVANT LA COMMANDE DU VÉHICULE !

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE SUBVENTION ?

- Plan de financement de l'opération indiquant le mode de financement (banque partenaire) ainsi que les éventuels co-financeurs de l'opération.
- Copie de la situation au répertoire SIRENE à jour de moins de 3 mois (<https://avis-situation-sirene.insee.fr>).
- Extrait KBIS de moins de 3 mois (<https://kbis-gouv.com>).
- RIB.
- Devis signé et daté du vendeur de moins de 3 mois.
- Document autorisant le représentant à solliciter une subvention.
- Attestation sur l'honneur (engagement 4 ans et 5 ans, kilométrage annuel...).
- Attestation caractéristiques entreprise.